

## CAPL LISTE D APTITUDE C EN B DU 10.11.2016

La CAPL s'est tenue le 10,11,2016, la CGT était représentée par Sylvie Horgue, Bernard Ksaz (titulaires) et Stéphane Fauré (suppléant).

A défaut d'examen professionnel qui nous semble le moyen le plus impartial de valider une promotion, la CGT s'est pliée à l'exercice de la CAPL.

Tout au long des débats nous n'avons eu de cesse de souligner l'impérative cohérence qu'il doit y avoir dans les dossiers de notation et plus précisément l'adéquation des appréciations avec le profil X (certains dossiers présentant des évolutions "étonnantes").

Ce sont cette rigueur et honnêteté qui permettent de positionner les dossiers à suivre et de les faire évoluer dans le temps. Et surtout qui donne de la crédibilité et de la lisibilité à cette commission.

Le directeur a évoqué le côté difficile d'un exercice imprégné d'une dose de subjectivité. Un rappel sera fait aux chefs de services sur l'importance de ces appréciations.

Au cas présent, sur les 16 candidatures, 2 dossiers classés "excellent" avaient été choisis par l'administration.

La parité administrative et les syndicats sont tombés d'accord pour proposer un 3ième dossier "excellent" et faire progresser 2 postulants de "à revoir" à "très bon".

Si la promotion confère une reconnaissance professionnelle compréhensible et méritée; il est illusoire de croire à un gain financier conséquent. Seule une promotion obtenue assez tôt dans la carrière permettra de bénéficier d'une évolution indiciaire et d'un "bonus" des primes un peu plus favorables en cadre B. La mise en place du PPCR nivelle encore plus cette évolution, à tel point que dans certains cas la promotion ne présente plus aucun intérêt.  
<http://www.financespubliques.cgt.fr/content/ppcr-la-nouvelle-carriere-c-2017-2020> (p6)

C'est pour cela que la CGT revendique un dispositif spécifique permettant la promotion immédiate au bénéfice de l'âge pour les agents se situant à 6 mois de leur départ à la retraite.

En effet la note DGFIP du 22/07/2016 prévoit expressément de porter une attention particulière aux agents C en fin de carrière . Or au regard des potentialités de promotions affichées, cet exercice est aujourd'hui impossible, justifiant ainsi la nécessité d'une voie de promotion spécifique.

Cela existe pour les A .

A l'issue de la commission la liste des postulants proposés est la suivante.

Caty Personne

Patricia Lalanne

Marie Christine Martinez